

Publication du « Guide sur le Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses »

Ce jeudi 24 octobre 2024, le Guide sur le Règlement relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID – appendice C à la COTIF) a été publié sur le site Internet de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF).

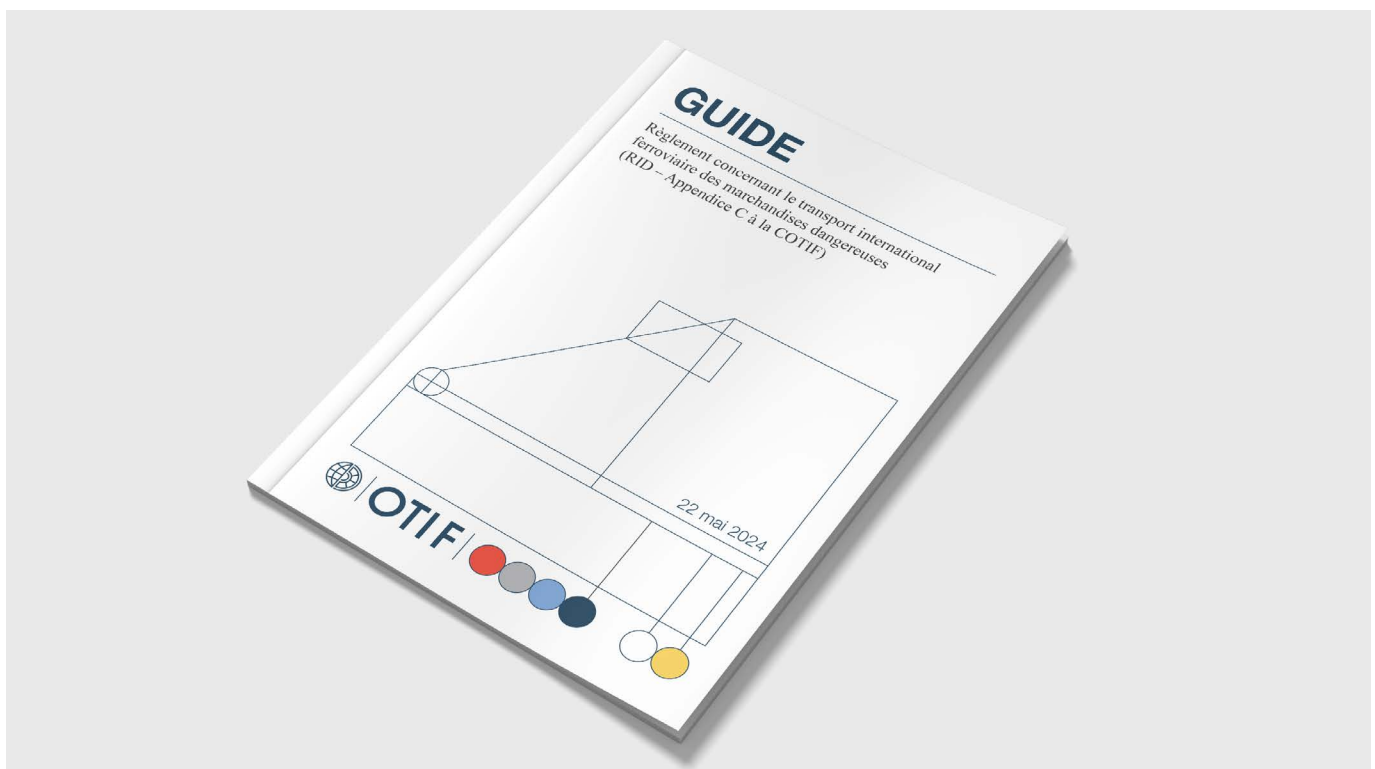
Préparé par le département des marchandises dangereuses du Secrétariat de l'OTIF, le guide a pour but de promouvoir et favoriser la mise en œuvre et l'application uniformes du RID. À ce titre, il fournit des informations générales sur le RID, à l'attention notamment des États non parties. Ce guide a été conçu pour évoluer et être adapté suivant les modifications du RID.

À quoi sert le RID ? Quel est son champ d'application ? Pourquoi choisir d'appliquer le RID et quels en sont les avantages ? Que contient le RID ? Comment le RID est-il modifié pour tenir compte des évolutions scientifiques et techniques ?... sont autant de questions auxquelles répond le guide.

Le transport des marchandises dangereuses ne se limite pas aux transports ferroviaires, aussi le RID contient-il également des dispositions communes, socle utile commun à l'ensemble des modes de transports pour une sécurité multimodale.

Enfin, le guide fournit aux États qui voudraient devenir membres de l'OTIF et appliquer le RID des informations sur le cadre qui doit être mis en place au niveau national pour que les dispositions du RID puissent être appliquées, à savoir la désignation des autorités compétentes, l'agrément des organismes de contrôle, l'émission éventuelle de dispositions supplémentaires au RID et la déclaration des événements impliquant des marchandises dangereuses.

Le guide est disponible [ici](#).



Contact:
sarah.pujol@otif.org



Gryphenhübeliweg 30 CH - 3006 Berne

Tél. : + 41 (0)31 359 10 10 | Fax : + 41 (0)31 359 10 11 | info@otif.org | www.otif.org

